

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES : SÉJOURS YOGA

## **Préambule**

The Yoga Project est une enseigne de l'Entreprise Individuelle Julie Schermesser, dont le siège social est situé au 5 passage des Augustins 68100 Mulhouse

## **Objet et Champ d'application**

### **Art. 1 Objet et champ d'application des conditions générales de vente:**

Les présentes conditions générales de vente régissent conformément à l'article L.441-6 du Code du Commerce, la vente des prestations commercialisées par l'enseigne The Yoga Project au travers de son site internet [www.theyogaproject.fr](http://www.theyogaproject.fr). Toute inscription à l'un des séjours proposés sur ce site y figurant implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur des présentes conditions générales suivantes, qui prévalent sur tout autre document.

## **Réservation d'un séjour:**

### **Art.2.1: l'Offre**

L'information donnée sur le site relative aux séjours yoga, aux conditions de paiement et conditions d'annulation, constitue l'offre.

The Yoga Project. se réserve la possibilité de modifier certains éléments constituant l'information préalable.

Toute modification des prestations proposées sur le site qui pourrait survenir avant l'inscription du client sera portée à sa connaissance par écrit, avant la conclusion du contrat, qui seul, en conséquence, fera foi des prestations effectivement convenues entre les parties.

Activités de yoga et activités sportives : The Yoga Project attire l'attention de l'Utilisateur sur la nécessité de s'enquérir, avant la commande de la Prestation, de l'aptitude de tous les bénéficiaires à en bénéficier en prenant toutes les précautions que leur état de santé impose, de sorte que la responsabilité de l'entreprise The Yoga Project ne saurait être engagée en cas d'incident ou d'accident.

### **Art.2.2: Réservation:**

Les ventes de prestations de séjours de yoga ne sont pas soumises à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L 121-21 et suivants du code de la consommation en matière de vente à distance.

Par conséquent, toute réservation d'un séjour réalisée par email via l'adresse suivante : [contact@theyogaproject.fr](mailto:contact@theyogaproject.fr) ou en direct au studio 14 rue d'Artois, 68100 Mulhouse, est définitive pour le client. L'annulation ne sera possible que dans les conditions d'annulation mentionnées dans l'article 5 ci-après. La réservation ne sera effective qu'à la réception du paiement par l'entreprise The Yoga Project.

La remise de toute information relative au stage/retraite réservé s'effectuant par courrier électronique, le client devra communiquer, lors de son inscription, une adresse électronique valable et consulter régulièrement sa boîte mail.

Le client doit informer the Yoga Project, par écrit et préalablement à toute réservation, de toute particularité le concernant et susceptible d'affecter le bon déroulement du stage/retraite (régime alimentaire spécifique, blessures ou maladies, etc.).

L'inscription du client au stage/retraite ne sera effective et n'engagera l'Entreprise The Yoga Project qu'après la confirmation par celle-ci de la disponibilité des produits/services réservés. Cette confirmation sera adressée au client par courrier électronique.

## **Le prix:**

### **Art.3: Le prix**

Les prix mentionnés sur le site [www.theyogaproject.fr](http://www.theyogaproject.fr) sont indicatifs et s'entendent toutes taxes comprises.

Sauf mention contraire du descriptif, le prix affiché pour un voyage est forfaitaire et ne comprend jamais :

- le transport
- les taxes de séjour, taxe touristique, frais de visa,
- les assurances.

Le prix à payer par le client sera confirmé au moment de son inscription et avec réception d'une facture.

## **Modalités de paiement:**

### **Art.4.1: Paiement:**

Le règlement de la prestation achetée se fait par virement bancaire. Le paiement est réalisé en deux fois (500€ à l'inscription et le reste avant le départ - date communiquée dans chaque fiche descriptive des retraites)

La somme totale du séjour est à régler au maximum 2 mois avant sa réalisation.

### **Art.4.2: Défaut de paiement:**

Le non-paiement du prix du séjour/retraite à l'échéance autorisera The Yoga Project à considérer le séjour/retraite comme annulé du fait du client au jour du départ et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date, soit 100% des frais.

## **Modification ou annulation par le client:**

### **Art.5.1: Modification/annulation:**

Toute demande du client visant à la modification ou l'annulation de sa réservation devra être adressée par mail à The Yoga Project à l'adresse suivante : [contact@theyogaproject.fr](mailto:contact@theyogaproject.fr)

Toute modification est soumise à l'accord de l'entreprise The Yoga Project et aux disponibilités existantes. En cas d'impossibilité d'apporter la modification souhaitée, le contrat initial restera alors applicable.

La date retenue pour définir le délai de modification ou d'annulation entraînant les frais ci-dessous sera le jour ouvrable suivant la réception de la demande de modification ou d'annulation. En cas d'annulation, les assurances ne sont jamais remboursables et sont à ajouter au montant des frais d'annulation.

### **Art.5.2: Frais en cas d'annulation:**

Frais d'annulation pour les séjours/retraites en % du montant total :

Sauf cas de force majeure, l'Utilisateur qui annule un séjour/retraite pourra se voir imputer des frais d'annulation dans les conditions suivantes :

- à plus de 60 jours du départ avant le séjour: la caution n'est pas remboursée
- Entre 60 à 30 jours du départ: 50% de frais d'annulation
- Moins de 30 jours avant la date de départ: 100% de frais d'annulation.

Dans un contexte COVID-19, nous invitons nos clients à être le plus responsable possible. Si des symptômes apparaissent avant le départ, nous vous prions de vous faire tester et de nous informer de la situation.

Dans le cas d'un test positif chez le participant avant le séjour retraite, il conviendra d'une annulation tardive. N'étant pas un cas de force majeure (article 1218 du code civil), le participant ne pourra prétendre à un remboursement ou quelconque dédommagement.

Nous invitons nos clients à se rapprocher de leur assurance voyage pour connaître leurs modalités de remboursement en cas de maladie COVID-19.

### **Art.5.3: Interruptions du voyage ou du séjour par le client:**

Tout séjour ou retraite interrompu ou abrégé ou toute prestation non-consommée quelle que soit la cause, hors le cas de la force majeure tel que défini à l'article 8 ci-après ou le fait de The Yoga

Project ou d'un de ses prestataires, ne donnera lieu à aucun remboursement, même en cas de rapatriement.

Si the Yoga Project doit annuler un séjour/retraite pour quelque motif que ce soit, les personnes déjà inscrites seront intégralement remboursées, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité\*. Si un nombre insuffisant de participants est inscrit pour une retraite, the Yoga Project peut annuler au plus tard 21 jours avant le départ.

\*Les frais engagés préalablement par le client, tels que frais de visas, frais de transport, de pré et post acheminement (achats de titres de transport aérien ferroviaire, maritime ou autres), frais de vaccination, etc., ne pourront donner lieu à un quelconque remboursement ou à indemnisation.

## **Formalités**

### **Art.6: Formalités**

Il est de la seule responsabilité du client de vérifier que les différents documents nécessaires à son voyage, à la consommation d'une prestation ou à un embarquement (carte nationale d'identité ou passeport, permis de conduire, etc..) sont en cours de validité. La pièce d'identité utilisée doit être au même nom que le billet de transport. Le non- respect par le voyageur des obligations administratives et/ou sanitaires de franchissement des frontières qui aurait pour conséquence notamment un refus d'embarquement ou une interruption du séjour ou du voyage, ne pourra justifier un quelconque remboursement ou dédommagement.

## **Assurances:**

### **Art.7: assurances**

Aucune assurance ou assistance rapatriement n'est incluse dans les retraites vendues. En cas d'annulation du séjour ou de la retraite par le client, la prime d'assurance n'est jamais remboursable